

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20221115_11**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°02-2022
SUR BUDGET ANNEXE CABINET MEDICAL BEAUMESNIL**

Date du Conseil Municipal : 15 novembre 2022
Date de convocation : 8 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 59
Nombre de présents : 34
Nombre de représentés par pouvoir : 7
Nombre de votants : 41
Nombre d'absents : 18

L'an deux-mille-vingt-deux, le quinze novembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : ADELINE Jean-Michel, BACKX Olivier, BAERT Olivier, BARMES Marie-Rose, BERTHE Claude, BERTRE Domicie, BLERIOT Damien, BRARD Aurélie, BRONCQUART Marcel, CARPENTIER Corinne, CLUZEAU Sébastien, DORGERE François, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, GOUPIL Aurore, HUET Véronique, JOUAN Christèle, LEFEBVRE Pascal, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREVOST Jean-Jacques, PREYRE Françoise, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : GOULLEY Martine (à Laurette PATOUREAUX), LAINÉ Christelle (à Pascal LEFEBVRE), LEMONNIER Estelle (à Denis LOISEAU), MULOT Marie-France (à Dominique DUVOUX), PENAUX Mélanie (à Claude BERTHE), RAFFRAY François (à Michèle DRAPPIER), TAVERNIER Sophie (à Bernard VANDOOREN).

Absents et excusés : BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BURDET Blandine, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, HOARAU Hélène, LECOMTE Alexis, LEMONNIER Stéphane, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PERDRIEL Christian, PICCOT Paul, PROFIT Jean-François.

Secrétaire de séance : GOUPIL Aurore.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La délibération n° D20220222_03 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche adoptant le budget primitif 2022 pour le budget annexe Cabinet médical de Beaumesnil ;
- La délibération n° D20220329_14 du Conseil Municipal de Mesnil-en-Ouche relative à la décision modificative n° 01-2022 sur le budget annexe Cabinet médical Beaumesnil ;

Considérant :

- Qu'il convient d'adopter une décision modificative sur le budget annexe afin de prendre en charge les éléments suivants :
 - Rattachement du projet de création du pôle santé de La Barre-en-Ouche ;
 - Augmentations des dépenses d'énergie ;
 - Frais de maintenance exceptionnelle ;
 - Régularisation de TVA.

Décide : à l'unanimité (41 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- D'adopter la décision modificative n°02-2022 sur le budget annexe Cabinet médical Beaumesnil ci-annexée.



Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Résumé de l'acte

027-200058162-20221115-D20221115_11-BF

Numéro de l'acte : D20221115_11
Date de décision : mardi 15 novembre 2022
Nature de l'acte : BF
Objet : Décision modificative n°2-2022 sur budget annexe
Cabinet médical Beaumesnil
Classification : 7.1 - Decisions budgetaires
Rédacteur : Commune Nouvelle MESNIL-EN-OUCHÉ
AR reçu le : 18/11/2022
Numéro AR : 027-200058162-20221115-D20221115_11-BF
Document principal : 71_AN-DOCBUDG-20005816200237-027046-
DM2-2022-18112022000000.xml

Pièces jointes :

71_AN-D20221115_11.pdf
71_AN-D20221115_11 ANNEXE.pdf

Historique :

18/11/22 16:30	En cours de création	
18/11/22 16:31	En préparation	Commune Nouvelle MESNIL-EN-OUCHÉ
18/11/22 16:34	Reçu	Commune Nouvelle MESNIL-EN-OUCHÉ
18/11/22 16:34	En cours de transmission	
18/11/22 16:35	Transmis en Préfecture	
18/11/22 16:49	Accusé de réception reçu	
18/11/22 17:35	Accusé de réception reçu	Commune Nouvelle MESNIL-EN-OUCHÉ
18/11/22 17:35	Accusé de réception reçu	Commune Nouvelle MESNIL-EN-OUCHÉ



Le Maire
Jean Louis MADELON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200058/62-20221115-D20221115_11-BF

895 Code INSEE	MESNIL-EN-OUCHÉ Cabinet Médical Beau Mesnil	Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 18/11/2022 Publication : 18/11/2022 Le Maire, Jean-Louis MADELON	DM n°2 2022
-------------------	--	--	----------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
INTEGRATION PROJET POLE SANTE LA BARRE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-510 : Énergie - Électricité	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615228-510 : Entretien et réparations autres bâtiments	0.00 €	4 767.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	5 267.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888-510 : Autres	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	10.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74741-510 : Communes membres du GFP	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 277.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 277.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	5 277.00 €	0.00 €	5 277.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1328-510 : Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 068.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	55 068.00 €
D-2031-510 : Frais d'études	0.00 €	52 991.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	52 991.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2132-510 : Immeubles de rapport	0.00 €	2 077.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 077.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	55 068.00 €	0.00 €	55 068.00 €
Total Général		60 345.00 €		60 345.00 €

(1) y compris les restes à réaliser